



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 20 janvier 2020 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 15/01/2020.

Présents : Mmes et MM. MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, PRAILE Anne, DI QUINZIO Carole, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, MERLE Jean-Michel, FAYE Sylvie, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédérique, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, DENIS Catherine, SERAILLE Loïc, ROCHE Robert (*présent à compter du point n°2 relatif aux conventions*).

Absents excusés : DUCREUX Anne (procuration à MOLLARD Christian), GRANJON Marc.

Secrétaire de Séance : GUILLAUMOND Monique

MPG/ 01 2020

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 16/12/2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : l'attributaire du MAPA relatif aux travaux d'aménagement du lotissement Chez Vernay est l'entreprise EUROVIA DALA pour un mont de 158 977€ HT. Le marché public sera prochainement notifié.

1- Finance :

A – Tarifs communaux

Tarifs de la cantine scolaire

Les tarifs restent inchangés mais la grille de présentation permet de comprendre l'application d'un tarif spécifique lié au quotient familial pour les temps d'animation.

Cantine – Quotient familial	Prix repas	Prix encadrement animations	Tarif Total
de 0 à 700	3 €	0,95 €	3,95 €
de 701 à 1000	3 €	1 €	4€
1001 et plus	3 €	1,05 €	4,05€

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 21
- Exprimés : 21
- Pour : 21

Tarifs du séjour hiver du Centre de loisirs municipal

Le prochain séjour de l'espace jeunes du Centre de loisirs municipal se déroulera lors des vacances de février 2020. Le programme en a été récemment modifié.

Dates : du 25 au 27 février 2020 / Lieu : Ferme Seigne / Nombre de participants : 10 jeunes

Programme : Mardi : cinéma / Mercredi : ski Chalmazel / Jeudi : patinoire Saint Etienne

GF	0 - 400	401 - 700	701 - 900	901 - 1200	1201 - 1500	+ 1500
Pan	119,20 €	125,45 €	132,00 €	139,00 €	146,30 €	154 €
Ext	131,15 €	138,00 €	145,30 €	152,95 €	161,00 €	169,40 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

Tarifs de la salle d'animation

A compter du 1^{er} janvier 2020, il est convenu une tarification spécifique pour l'utilisation de la salle d'animation à destination des associations pour les événements « belote et loto ».

Salle d'animation	
Tarifs pour les manifestations "Belote et Loto" des associations	
Grande salle	227,00 €
Petite salle	194,00 €
Les 2 salles	376,00 €
Associations et particuliers panissériens	
Grande salle	270,00 €
Petite salle	230,00 €
Les deux salles	420,00 €
Forfait Week End - Grande salle	447,00 €
Forfait Week End - Petite salle	396,00 €
Forfait Week End - les 2 salles	670,00 €
Autres utilisateurs (extérieur Panissières)	
Grande salle	447,00 €
Petite salle	298,00 €
Les deux salles	715,00 €
Forfait Week End - Grande salle	665,00 €
Forfait Week End - Petite salle	560,00 €
Forfait Week End - les 2 salles	1 045,00 €
Forfait Vaisselle (couvert complet)	47,00 €

Par ailleurs, une mise à disposition gracieuse est envisageable, en produisant une demande explicite et argumentée pour :

- la tenue pour les établissements scolaires des manifestations de kermesse, de loto et dans un cadre pédagogique leurs activités culturelles ou sportives
- la tenue des assemblées générales des associations, des comités et ligues
- les évènements à but caritatif
- les évènements commémoratifs, culturels traditionnels ou assurant la promotion de la commune à un niveau intercommunal

En cas de gratuité accordée, le chèque d'acompte ne sera pas exigé mais il conviendra de produire un chèque de caution.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

Tarifs relatifs aux emplacements

Il est nécessaire d'établir une tarification de l'occupation du domaine public pour des emplacements, hors marché hebdomadaire, avec mise à disposition d'électricité :

Emplacement pour véhicule avec stationnement répété ou occasionnel (hors marché)	
Par emplacement: jusqu'à 10 m ² sans électricité	3,65 €
jusqu'à 10 m ² avec électricité	4,75 €
de 11 m ² à 20 m ²	9,50 €
de 21 m ² à 30 m ²	19,00 €
de 31 m ² et plus	40,60 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

Tarifs du spectacle « La recette des papilles qui frétilent »

Le spectacle « La recette des papilles qui frétilent » se déroulera le 28 mai 2020 à 20h à la salle d'animation de Panissières. Il s'agit de la version avec piano de « Miam ! » présenté à l'Opéra de St Etienne. Sandrine Duplat et Catherine Séon, chanteuses lyriques, et Fabienne Charles, pianiste, assureront une prestation associée au spectacle des enfants de l'école primaire publique et du collège autour d'Hansel et Gretel et de la gourmandise...

Il est proposé au Conseil d'instaurer la gratuite au spectacle jusqu'à 16 ans et de fixer le tarif de la place « adulte » à 8€. Il sera fait appel au service de l'Office du Tourisme de Forez-Est pour assurer une partie de la vente des billets.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

B – Demandes de subvention au titre de la DETR 2020 et du dispositif Révolution du SIEL

Des subventions sont sollicitées en 2020 :

- **auprès de l'Etat au titre de la DETR** : poursuivre la requalification du Bourg, son accessibilité et les économies d'énergie

Les travaux sont les suivants :

- o Façade Mairie :
Façade avant 21 005,52€ HT / intégralité 50 000 € HT
- o Ecole maternelle :
Fenêtres 38 868,30€ HT / Porte 4 836,05 € HT
- o Musée :
Façade sud 10 380 € HT / Porte 6442,22 € HT / Rampe 725 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 82 857 € HT. Une aide de 20% est sollicitée, soit 16 571€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

- **Après du SIEL-TE au titre du dispositif Révolution :**

Pour être éligible à Révolution, le dossier doit cumuler un minimum de 3 points suivant le barème indiqué dans le règlement. Ces derniers apparaissent acquis. Les travaux projetés concernent l'école maternelle pour le changements des menuiseries, selon les devis suivants : pour les fenêtres 38 868,30€ HT et Porte 4 836,05 € HT. Une aide de 20% est sollicitée.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

2- Conventions

Il est noté l'arrivée de M Robert Roche, conseiller municipal, portant le nombre de conseillers présents et de votants à 22.

A - Convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIEL-TE Loire

Le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois. A ce jour, la commune a souscrit à une convention de groupement Electricité et Gaz naturel. Il est proposé d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part. A volonté, la commune aura loisir de souscrire au contrat portant sur des énergies complémentaires à l'avenir.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

B- Travaux sur les réseaux à l'occasion de l'aménagement du Lotissement Chez Vernay

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement du lotissement « Chez Vernay » au titre de l'éclairage public, des ouvrages électriques, des réseaux de desserte en gaz naturel et en eau potable. A ce titre, il convient d'approuver les conventions dédiées :

Convention avec le SIEL-TE :

Pour la maîtrise d'ouvrage des travaux du Lotissement « Chez Vernay », Il convient d'actualiser les taux utilisés par le SIEL en 2020. La délibération du Conseil municipal n° MPG/ 08 2019 002 du 4 novembre 2019 fixait les premiers engagements financiers. Par la présente, les conseillers sont invités à nouvellement délibérer pour valider le plan de financement 2020.

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Câblage optique pour dissimulation entrée du lotissement	2 500 €	0.0 %	0 €
Desserte en fibre optique lotissement chez Vernay	4 500 €	100.0 %	4 500 €
Câblage orange pour dissimulation entrée du lotissement	2 500 €	100.0 %	2 500 €
Éclairage lotissement chez Vernay (terrassément)	18 219 €	95.0 %	17 309 €
Frais de maîtrise d'ouvrage		8.5 %	1 549 €
Éclairage lotissement chez Vernay (fourniture et pose)	11 351 €	95.0 %	10 783 €
Frais de maîtrise d'ouvrage		8.5 %	984 €
Dissimulation télécom entrée du lotissement	3 530 €	75.0 %	2 647 €
GC télécom lotissement chez Vernay	10 010 €	75.0 %	7 507 €
TOTAL	52 610 €		47 760 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

Convention avec ENEDIS

Il ressort un montant de travaux de 14 318,68€ HT, travaux diligentés par la Commune de Panissières, avec un remboursement après réalisation des travaux fixé à 15 353,02€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

Convention avec GRDF

Il ressort une participation de la Commune de Panissières fixée à 3205€ HT, avec des modalités de remboursement après réalisation des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

Convention avec le SIEMLY

Il convient d'approuver une convention élaborée avec le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour les travaux relevant du réseau d'eau potable. Il ressort une participation de la Commune de Panissières fixée à 28 600€ HT, avec versement d'un acompte de 35% à compter de la signature de la convention.

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

3- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

L'élection du Conseil municipal des enfants s'est tenue le 24 janvier 2020 : sur 18 candidatures, 12 jeunes conseillers sont élus.

Un projet d'acquisition de matériel numérique au bénéfice de l'école primaire est travaillé avec les enseignantes et des représentants de l'éducation nationale.

- Sport-Communication

Dans les vestiaires du Club de football, la réparation des douches est réalisée pour accueillir le Festival Foot Pitch juniors de cette fin de semaine.

Le dossier de demande de subvention concernant le Club de Tennis est bientôt finalisé.

- Finance-Ressources Humaines :

Le budget de la commune, et les budgets annexes « assainissement » et « Lotissement Vernay » sont actuellement travaillés. Ils seront adoptés lors du prochain conseil municipal.

- Bâtiment-Voirie :

Pour assurer le curage des fossés au sein de la commune, le circuit de la prochaine campagne est en cours d'élaboration.

Des travaux de démolition sont réalisés : pour l'agrandissement du parking du 19 mars, pour l'élargissement de voirie sur la rue Jean Macé (garage de M et Mme Magat) et pour l'aménagement de l'appartement de la Ferme Seigne.

Des arbres morts seront abattus vers le parc animalier, ainsi que trois résineux vers le jardin public.

-Urbanisme – Culture :

L'acquisition de la parcelle et du bâti AN 359 et AN 360 (propriété de Mme Juban), actée par délibération en conseil municipal, est portée devant Notaire pour signature.

L'école de musique dispose de nouveaux adhérents (68 inscrits). Une baisse des cotisations de 25% a été décidée. Une assemblée extraordinaire est programmée pour définir le devenir de l'actuel bureau.

Des animations sont actuellement en préparation : la fête du livre (avec l'arrivée de nouvelles personnes pour son organisation), le Printemps des poètes sur le thème le « Courage », un troc de plantes lors de la prochaine journée citoyenne et une exposition sur les insectes cet automne.

-Réunions avec la Communauté de Communes de Forez Est :

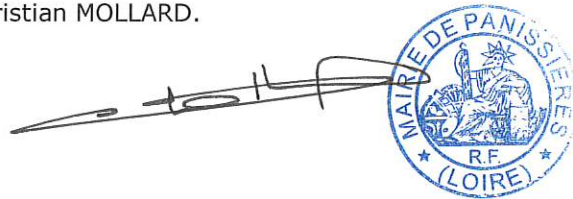
Le plan Climat Air Energie développé par la Communauté de communes est rappelé. Il est fait mention des 11 thématiques le constituant et de la consultation publique actuellement en cours. Dans ce cadre, la Commune de Panissières se dote de deux aires de co-voiturage : l'aire de la locomotive et l'aire du stade.

La maison de santé doit prochainement accueillir un deuxième orthophoniste.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 17 février 2020.

Le Maire, Christian MOLLARD.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. MOLLARD', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE PANISSIÈRES' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(LOIRE)' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.

